



Livret des familles



Les écoles
La petite enfance
Les activités périscolaires
Les accueils de loisirs
Le portail famille



Rentrée scolaire 2020 - 2021



portailfamille@noyalsuvilaine.fr

02 99 04 13 21

Mot de bienvenue



Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Vous tenez entre vos mains la nouvelle édition du livret des familles, qui regroupe toutes les informations pratiques sur le fonctionnement des services proposés sur la commune à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine s'attache à développer une politique active en faveur de l'enfance et de la famille. Pour les parents, il s'agit de proposer des services permettant de concilier au mieux vie professionnelle et familiale. Pour les enfants et les jeunes, notre ambition est d'offrir des espaces de découverte, d'apprentissage ludique et de sensibilisation à la vie collective permettant de les accompagner dans leur prise d'autonomie et leur apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

L'année scolaire 2019-2020 aura été marquée par une situation sanitaire particulière, qui a nécessité une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Dans ce contexte, les différentes personnes mobilisées auprès des enfants, enseignants, atsem, animateur, personnels d'entretien et de restauration ont fait preuve d'adaptation et de professionnalisme pour accueillir les enfants dans un cadre sanitaire strict, sans perdre de vue les valeurs qui les animent: bienveillance, respect et esprit d'ouverture, convivialité et proximité. J'en profite pour les remercier.

Notre objectif est de créer et maintenir le dialogue avec vous, de répondre à vos questions et préoccupations. Ce livret est un premier outil, qui je l'espère vous sera utile en cette rentrée.

Nous restons bien entendu toute l'année à votre écoute.

Très bonne rentrée à toutes et tous.

Gilles Detrait

Adjoint à la vie scolaire,
enfance jeunesse et citoyenneté

Sommaire



Vos interlocuteurs	3
La petite enfance	4
Les écoles	6
Les activités périscolaires	11
Les accueils de loisirs	16
Le portail famille	20
Informations pratiques	25



Vos interlocuteurs

AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



Gilles Detrait
Adjoint à la vie scolaire,
enfance jeunesse et
citoyenneté



Isabelle Lebreton
Conseillère municipale
déléguée jeunesse,
parentalité et citoyenneté
*(Conseil Municipal des Jeunes
et Conseil des Sages)*



Véronique Micout
Directrice Pôle
Enfance Jeunesse
& Sport



Hervé Tostivint
Responsable du service
restauration



Héolia Gierszewski
Responsable du service
vie scolaire
(garderie, étude surveillée,
temps du midi)



Isabelle Dodard
Responsable du service
accueil de loisirs
(Marelle, Ty'Up, Akoa)



Rozenn Pommereul
Assistante administrative

Anne-Fleur Kat
Assistante administrative

La petite enfance



La petite enfance est une compétence intercommunale. A ce titre, le Pays de Châteaugiron Communauté gère 2 crèches intercommunales, et a mis en place un service d'information dédié (SIPE). Relais entre les acteurs de la petite enfance, le SIPE permet d'informer et de conseiller les parents sur les modes d'accueil existants pour les moins de 3 ans. Des permanences physiques sont assurées chaque mardi de 16h à 19h au sein de la crèche Coccinelle.



SIPE
Lucile LAURENT
Mary-Ann MARCHAIS
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
07 60 80 71 62
petite.enfance@pcc.bzh

La crèche Coccinelle



Plus d'infos :

Coccinelle : 02 99 04 13 05
Rue du Moulin
coccinelle@creche-attitude.fr
<https://inscription.creche-attitude.fr>

La crèche intercommunale Coccinelle offre 35 places d'accueil, répondant à différents besoins : accueil régulier, occasionnel (halte-garderie) ou accueil d'urgence. Les enfants, âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus, sont accueillis de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Un accueil occasionnel est possible pendant les vacances scolaires ou les mercredis.

Les demandes d'inscription sont à réaliser sur le site de Crèche Attitude (société chargée de la gestion des crèches par la Communauté de communes).

La micro-crèche Puzzle

La micro-crèche a une capacité d'accueil de 10 enfants âgés de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle.

Plus d'infos :
02 23 07 58 46
contact@micro-creche-puzzle.fr
1 rue Alain Fournier



Assistantes maternelles agréées



Pour tout renseignement :
SIPE ou
www.assistantsmaternels35.fr

La ville dispose sur son territoire d'un réseau d'assistantes maternelles agréées par le Département. 2 associations regroupent des assistantes maternelles exerçant sur la Commune : l'Association des assistant(e)s maternel(le)s du Pays de Châteaugiron (AAMPC) et l'Association Couronne Est rennaise des Assistantes Maternelles (ACERAM)



La petite enfance

La Toupie



Plus d'infos :

06 04 43 18 74
espacejeux.latoupie@gmail.com
28 rue du Stade

L'Espace Jeux La Toupie est un lieu où les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'un parent ou tout autre adulte référent, apprennent à se découvrir, s'entraider et respecter les consignes données. Les séances ont lieu dans les locaux de la Marelle les lundis, mardis et jeudis en période scolaire de 9h à 11h30, les vendredis de 9h à 11h et les lundis après-midi de 14h45 à 18h15 (sur inscription préalable auprès de l'intervenante).

Les aires de jeux



- 1 - Parc de Loisirs du Chêne Joli
- 2 - Dans la Coulée verte, proche de l'Avenue du Prieuré
- 3 - Proche du centre de loisirs La Marelle
(fermé au public sur les horaires d'ouverture du centre de loisirs)
- 4 - Vallons de Brocéliande, quartier du Champ-Michel
- 5 - Rue Marguerite Yourcenar
- 6 - Étang de la Bourde, rue Ambroise Paré
- 7 - Clos Paisible
- 8 - Square rue des Chênes

Les écoles



Calendrier scolaire*

ACADÉMIE DE RENNES (ZONE B)



RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Le mardi 1 septembre 2020



VACANCES DE LA TOUSSAINT

À partir du samedi 17 octobre 2020
reprise le lundi 2 novembre 2020



VACANCES DE NOËL

À partir du samedi 19 décembre 2020
reprise le lundi 4 janvier 2021



VACANCES D'HIVER

À partir du samedi 20 février 2021
reprise le lundi 8 mars 2021



VACANCES DE PRINTEMPS

À partir du samedi 24 avril 2021
reprise le lundi 10 mai 2021



PONT DE L'ASCENSION

À partir du mercredi 12 mai 2021
reprise le lundi 17 mai 2021



VACANCES D'ÉTÉ

Le mardi 6 juillet 2021 au soir

(*hors information contraire des écoles)



L'Optimist

Directrice : Céline Delanoë - Adresse : 1 rue Pierre Bellamy
Téléphone : 02 99 00 56 14 - e-mail : ecole.0350954x@ac-rennes.fr
Association : FCPE : contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr



Le mot de la directrice

« Bienvenue dans notre école ! »

Une équipe dynamique et bienveillante accueillera vos enfants au sein de cinq classes spacieuses partagées entre le pôle des petits et le pôle des plus grands.

Divers projets autour d'un thème fédérateur annuel sont menés dans toutes les classes. Toutes ces actions sont en lien avec les axes du projet d'école.

Depuis septembre 2019, la scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans.

Sur l'année 2019/2020, l'école maternelle publique l'Optimist a accueilli 140 élèves, répartis en cinq classes. Les enfants de la Petite Section à la Grande Section déjeunent successivement chaque midi dans la mini-cantine présente dans l'école. Les repas sont livrés par le restaurant scolaire central. Chaque jour, ce sont 5 ATSEM qui encadrent les enfants tout au long de la journée.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h35 - 11h50

Après-midi : 13h50 - 16h35

Pour joindre la directrice, privilégiez son jour de disponibilité ou en fin de journée à partir de 16h35.

La Caravelle



Directrice : Emilie Bouvier - Adresse : 18 rue Charles Hardouin
Téléphone : 02 99 00 56 04 - e-mail : ecole.0351671b@ac-rennes.fr
Association : FCPE - contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr



Le mot de la directrice

**Chers Parents et futurs
Parents de l'école la
Caravelle.**

L'école élémentaire la Caravelle accueille vos enfants tout au long de leur scolarité élémentaire. Notre projet pédagogique est construit autour de 2 axes de progrès majeurs : la compréhension fine des textes écrits et la possibilité de promouvoir une attitude bienveillante et citoyenne dans le parcours de votre enfant.

Ces deux axes représentent le fil rouge de notre travail d'équipe.

L'école élémentaire publique La Caravelle a accueilli au cours de l'année scolaire 2019-2020 252 enfants dans 10 classes allant du CP au CM2.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h30 – 12h00

Après - midi : 14h00 – 16h30

Pour joindre la directrice, privilégiez son jour de disponibilité ou en fin de journée.

**Nouveauté 2020-2021 :
nouveaux horaires de la pause du midi
12h - 14h**



St Augustin

Directrice : Chrystelle Fleury - Adresse : Rue Auguste Leroux
Téléphone : 02 99 00 56 19 - Site Internet : www.staugustin35.fr
e-mail : eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh
Associations : APEL - apelsaintaugustin@laposte.net
OGEC - louis.hubert9@wanadoo.fr



L'établissement compte **11 classes de la toute petite section au CM2** et un dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Ce dispositif accompagne douze enfants à besoins particuliers et leur propose un parcours individualisé pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs projets.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 13h45 à 16h30

Garderies

Matin : 7h15 à 8h30

Soir : 16h45 à 19h.

Pour joindre le chef d'établissement, privilégiez son jour de disponibilité ou en fin de journée.

Le mot du chef d'établissement

«Une école ouverte à tous dans le partage et l'écoute...»

Notre défi est de mettre du sens dans les apprentissages et de susciter l'intérêt des élèves (Projet d'école et fil rouge). Ces projets communs permettent la cohésion entre les classes. Nos priorités sont le bien-être et l'épanouissement de l'élève. Notre projet éducatif implique un lien de confiance entre l'école et les familles. Notre règlement de l'école est appliqué pour la sécurité de tous dans un esprit de respect et de bienveillance.

Collège Jacques Brel



Principale : Agnès Hémon - Adresse : Rue Alain Fournier
Téléphone : 02 99 00 61 66 - Vie scolaire : 02 99 00 66 55
e-mail : ce.0352167r@ac-rennes.fr
Association : FCPE - contact@fcpejacquesbrel.fr



Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Ce comité s'est donné comme mission de mettre en place un «Parcours Citoyen». En collaboration avec les mairies de Noyal-sur-Vilaine, Acigné et Brécé, mais aussi avec les élus, les écoles élémentaires, les animateurs jeunesse et les professeurs du collège, cette instance vise au respect et à la compréhension de chacun. Grâce à des ateliers proposés, tout au long du collège, les jeunes sont sensibilisés à différents sujets : violence, citoyenneté, éducation à la santé, à la sexualité ou encore prévention des conduites addictives.

Le collège Jacques Brel accueille les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 70 personnes, corps enseignant inclus.



HORAIRES

Classe, du lundi au vendredi

Matin : 8h25 – 12h35

Après - midi : 13h50 – 17h00

*Les horaires étant différents selon les emplois
du temps de chacun*

Bénéficiant de l'appui des services du Département pour son fonctionnement, l'équipe de direction du collège Jacques Brel vise à l'investissement de chacun dans des projets variés et une participation aux décisions prises par l'établissement. Sur le temps méridien, les services jeunesse accompagnent les collégiens dans la conduite de projets (organisation de tournoi sportif, réalisation d'une fresque...).



Les activités périscolaires

Interlocutrice: Héolia Gierszewski

Téléphone : 02 99 04 13 13 - mail : pole-viescolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

Les services périscolaires municipaux proposés dans les écoles constituent un service essentiel pour les familles. Ils garantissent une continuité de prise en charge des enfants, notamment le matin avant l'école, le midi et le soir après la classe. Les enfants sont accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

L'équipe éducative accueille les enfants et instaure un climat de confiance. Les animateurs doivent expliquer, savoir négocier, responsabiliser et mettre en œuvre des sanctions positives qui permettent aux enfants d'assumer les conséquences de leurs actes.

Sur ces temps, l'action pédagogique conduite par les équipes vise à :

- Prendre en compte le rythme de l'enfant,
- Instaurer des repères rassurants et structurants,
- Apprendre les règles de vie collective et les valeurs de tolérance, respect des autres et solidarité,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et contribuer à son développement personnel en le faisant participer à la vie du lieu.

Garderies

L'accueil en garderie est assuré dans les **écoles publiques** le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. L'objectif est de répondre aux besoins de garde des familles avec un accueil de qualité prodigué par des agents communaux (ATSEM et animateurs). Une collation est proposée aux enfants inscrits à la garderie du soir. Les enfants pratiquant des activités extrascolaires ne pourront quitter le service garderie que sur justificatif écrit des responsables légaux.



Étude surveillée

En parallèle de la garderie du soir, l'étude surveillée offre un cadre propice à la concentration et au travail autonome, avec l'appui d'un agent communal. Elle est proposée dès le CE1, trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) à **l'école la Caravelle** de 17h00 à 18h00 (deux créneaux de 30 minutes pour 24 enfants maximum).



Fonctionnement des garderies et de l'étude surveillée à confirmer à la rentrée en fonction des protocoles sanitaires

Le temps du midi



Interlocutrice: Héolia Gierszewski

Téléphone : 02 99 04 13 13 - mail : pole-viescolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

Garderie : Maternelle : 02 99 04 07 40 - Primaire : 02 99 00 61 42



Le temps méridien s'étend selon les écoles de 11h50 à 13h50. Il concerne tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 dans les écoles publiques et privées.

Parce qu'il est central dans le rythme de l'enfant, le temps méridien est un moment privilégié dans la journée. Pour cette raison, l'ensemble des équipes s'attache à construire des propositions adaptées à chaque enfant, permettant d'en faire un moment convivial et de partage.

Il est aussi un moment éducatif. L'apprentissage de la vie en collectivité et de ses règles est ainsi au cœur de l'action de l'équipe.

S'il est un temps dédié au repas, il permet également de proposer aux enfants avant ou après le déjeuner, des alternatives aux jeux libres sur cour : jeux extérieurs, jeux collectifs et coopératifs, activités manuelles, jeux de société, lectures, temps calme.





Le temps du midi

Interlocutrice: Héolia Gierszewski

Téléphone : 02 99 04 13 13 - mail : pole-viescolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

Garderie : Maternelle : 02 99 04 07 40 - Primaire : 02 99 00 61 42

L'organisation de la restauration

- Mini-cantine de Saint-Augustin :

Prise en charge des enfants à midi: les TPS/PS déjeunent en premier à partir de 12h, puis sont accompagnés à la sieste à 13h : celle-ci est organisée par l'école. Les MS/GS déjeunent à 12h30, après un temps de jeux libres ou activités calmes proposées par les animateurs.

- Mini-cantine de l'Optimist :

Prise en charge à 11h50 : les TPS/PS déjeunent dès midi, puis sont accompagnés dès la fin du repas à la sieste. Les MS et GS déjeunent à 12h35, après un temps de jeux libres/activités proposés par les encadrants. Le personnel ATSEM, présent sur temps scolaire, assure également l'accompagnement des enfants durant les temps de repas.

- Restaurant scolaire (élémentaires des écoles publique et privée) :

 **1^{er} service** de restauration avec l'école Saint Augustin à 12h10, puis avec les plus petits (CP-CE) de la Caravelle.

 **2^{ème} service** de restauration dès 12h55 avec les plus grands de l'école de la Caravelle (CM).

Les enfants parcourent à pied le trajet école - restaurant - école, encadré par des agents municipaux.

Des activités intérieures ou extérieures sont proposées avant ou après le repas sur les deux écoles.



INFOS PRATIQUES

Mon enfant parcourt à pied le trajet école -restaurant - école. Il est conseillé qu'un vêtement de pluie soit à disposition dans son cartable afin qu'il soit protégé en cas d'intempérie.

La restauration scolaire



Interlocuteur : Hervé Tostivint - Adresse : 3 Bd Barbot

Téléphone : 02 99 00 57 20

mail : restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr



Le restaurant scolaire est un équipement structurant pour les écoles de la ville (publiques et privée). Il confectionne plus de 550 repas par jour scolaire, et son espace de restauration peut accueillir simultanément jusqu'à 380 personnes. Fonctionnant 51 semaines par an, il accueille également les enfants du centre de loisirs la Marelle les mercredis et durant les vacances.

La confection des repas est réalisée sur place, au sein de la cantine centrale essentiellement à base de produits frais, avec une attention particulière portée à la qualité des produits et aux filières d'approvisionnements.

L'équipe en place est pleinement investie lors du service, assurant l'accompagnement des enfants au moment des repas et lors des déplacements des enfants entre l'école et le restaurant.

Les plus jeunes restent déjeuner dans leurs écoles dans des « mini-cantines ». Le repas leur est livré par le service de portage repas du restaurant central permettant de garantir la qualité des produits.

En partenariat avec les agents des services techniques, le service restauration travaille chaque année à la tenue d'un potager bio, permettant la cueillette de produits frais directement sur le site du restaurant. Invités à goûter chacun des plats proposés et à choisir leurs portions, les enfants sont éduqués au goût, mais aussi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin de permettre à chacun de profiter au mieux de ce moment de détente et de partage, une charte de la vie au restaurant scolaire a été mise en place (consultable sur le portail famille).

Menu disponible chaque mois sur le site de la ville de

Noyal-sur-Vilaine : www.ville-noyalsurvilaine.fr

sur le portail famille : <https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

et sur l'appli smartphone de la ville (scannez le QR Code ci-dessous)





La restauration scolaire

Interlocuteur : Hervé Tostivint - Adresse : 3 Bd Barbot
Téléphone : 02 99 00 57 20
mail : restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr



Des produits de qualité

L'équipe de restauration est attachée à proposer des repas équilibrés et diversifiés. Elle est attentive aux produits utilisés et à la qualité gustative des menus servis. Adhérente d'Initiative Bio Bretagne, la collectivité s'est engagée dans une réflexion poussée sur ses pratiques et modes d'approvisionnement.

Des produits « bio » (26% en valeur au 1er trimestre 2020) dont la part est en augmentation constante, sont régulièrement introduits dans les menus, et un menu végétarien est proposé aux enfants par semaine.

En parallèle du développement des produits issus de l'agriculture biologique, une impulsion

est également donnée pour développer l'approvisionnement en produits locaux et de saison.

Par ailleurs, la collectivité est engagée dans le programme «*Lait et Fruits à l'école*» de France Agrimer.



Les accueils de loisirs



Chaque tranche d'âge est accueillie dans des locaux dédiés. À la Marelle, les enfants sont répartis au sein de différents groupes, où leur sont proposées des activités diversifiées et adaptées à leur âge : activités manuelles, cuisine, jeux calmes ou plus sportifs... En conformité avec les exigences réglementaires relatives aux accueils de loisirs (projet pédagogique, directrice et animateurs qualifiés, attention portée à la sécurité matérielle et affective des enfants), ces activités assurent un cadre propice à l'épanouissement des jeunes et à l'apprentissage de la vie en collectivité par les loisirs. Dans un souci de faciliter l'appropriation de nouveaux espaces, les stages sportifs proposés au Ty'Up sont rendus accessibles dès 9 ans.

Pendant les vacances, en complément des activités habituelles, des propositions spécifiques viennent élargir l'offre d'activités : mini-

camp, séjours ou sorties à la journée, rencontres inter-centres, stages sportifs ou diverses activités culturelles. À l'écoute des besoins et attentes des jeunes et des familles, la construction des activités proposées par l'équipe d'animation vise également à favoriser l'ouverture et l'accès à des activités de découverte.

Les actions proposées dans les accueils de loisirs répondent au cadre posé et aux objectifs définis conjointement avec nos partenaires : CAF, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex Ministère Jeunesse et Sport)

Afin de garantir l'accessibilité financière de ces activités, une tarification dégressive est appliquée, et selon les situations, un soutien financier du CCAS peut aussi être octroyé.

CCAS : Carole Pérot, 02 99 04 13 13



PÉRIODES D'INSCRIPTIONS VACANCES SCOLAIRES

Période de réservation habituellement fixée entre 1 mois et 2 semaines avant le début des vacances. Le calendrier détaillé, de l'année 2020-2021, est consultable en page 24.



Fonctionnement à confirmer à la rentrée en fonction des protocoles sanitaires applicables au 1er septembre.

Le centre de loisirs, La Marelle, accueille les enfants de 3 à 10 ans :

- le mercredi de 7h30 à 19h
- pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (sauf fermeture exceptionnelle).

Le mercredi, le centre propose des activités diversifiées et adaptées à l'âge des enfants. Pendant les vacances scolaires, des stages, ateliers ou des sorties sont organisés en complément des activités habituelles du centre. Le nombre de places étant limité, une inscription spécifique est nécessaire.

Un service de restauration est proposé, sur inscription préalable. Les animateurs présents encadrent les enfants durant le trajet vers le restaurant scolaire et déjeunent avec eux lors du repas.

Les enfants se répartissent en 5 groupes selon leur niveau/tranche d'âge :

<u>Les Minous :</u> Toute Petite Section et Petite Section
<u>Les Petits Lutins :</u> Moyenne Section
<u>Les Grands Lutins :</u> Grande Section
<u>Les Artistes :</u> CP, CE1
<u>Les Kids :</u> CE2, CM1 et CM2



Pour toute information, rendez-vous sur le site internet de la ville de Noyal-sur-Vilaine : www.ville-noyalsurvilaine.fr
sur le portail famille : <https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

UNE JOURNÉE EN CENTRE



De 7h30 à 9h30

Accueil des enfants

Fermeture des portes à 9h30

De 11h30 à 11h45

Accueil des enfants pour la cantine

De 11h45 à 12h15

Départ des enfants

qui ne déjeunent pas à la cantine

De 12h15 à 13h30

Pause déjeuner

De 13h30 à 14h00

Accueil des enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et départ des enfants qui repartent après la cantine

De 16h30 à 19h

Départ des enfants

19h

Fermeture

Ces horaires ont été mis en place afin de ne pas perturber le déroulement des activités et des différents temps de la journée. Merci de les respecter.

Une fermeture annuelle est programmée la semaine de Noël.

Le Ty'Up

Le Ty'Up est ouvert aux jeunes de 10 à 13 ans (dès 9 ans pour les stages multisports). Sa vocation est de créer des animations et des séjours sur des thématiques sportives, culturelles et artistiques avec, pour chaque période de vacances, un programme d'animations mis en place (exemples : escalade, char à voile, sports collectifs, cinéma, bowling, patinoire, piscine...), ainsi qu'un labo photo à disposition.

Un accueil informel, sans inscription préalable, est proposé aux jeunes en période scolaire et pendant les vacances.

Le service développe également des liens avec des partenaires locaux : présence d'un animateur une fois par semaine au collège sur le temps méridien, participation au Comité Éducation Santé Citoyenneté piloté par le Collège Jacques BREL et actions conjointes avec le Comité de jumelage Noyal-Haigerloch. En parallèle, les animateurs accompagnent le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dans leurs projets.

Des passerelles sont mises en place avec le centre culturel et la médiathèque de L'Intervalle de Noyal-sur-Vilaine afin de permettre à chacun de profiter de toutes les activités proposées.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé d'élus âgés de 10 à 12 ans, élus pour 2 ans et habitant à Noyal-sur-Vilaine. L'instance sera renouvelée d'ici la fin de l'année 2020.

Le CMJ à Noyal-sur-Vilaine a été mis en œuvre pour donner la parole aux jeunes et leur faire découvrir le fonctionnement d'une mairie. Pendant leur mandat, ils sont amenés à proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la ville. Véritables messagers, ils participent à l'information des autres jeunes et se font le relais de leurs attentes. Comme leurs aînés du Conseil municipal, les jeunes du CMJ représentent la ville lors de cérémonies à laquelle ils contribuent.





L'Akoa est aménagé pour l'accueil des adolescents de plus de 14 ans. Des activités peuvent être organisées en fonction de leurs attentes et de leurs projets. Le local des jeunes est à la fois un lieu de rencontre, d'échanges, de détente et d'informations.

Sur sollicitation des jeunes, les animateurs peuvent les accompagner et les soutenir dans le montage, la préparation et la réalisation de leur projet de loisirs ou à dimension citoyenne, artistique, culturelle ou sportive : auto-financements de projets, découvertes rendues possible grâce au bénévolat de jeunes sur des manifestations culturelles (Rock'n'solex à Rennes, Festival « Au foin de la rue » en Mayenne).



HORAIRES DE L'ACCUEIL INFORMEL

PÉRIODE SCOLAIRE

Mercredi et samedi : 14h - 18h30
Vendredi : 17h - 19h

VACANCES SCOLAIRES

lundi au jeudi : 14h00 - 18h30
Vendredi : 14h00 - 19h00

Des fermetures annuelles interviennent la semaine de Noël ainsi que pendant les vacances d'été (2 semaines : les dates seront annoncées ultérieurement)

RENSEIGNEMENTS : du mardi au vendredi : 9h00 - 12h00

Fonctionnement et modalités d'accueil des espaces jeunes à confirmer à la rentrée en fonction des protocoles sanitaires

Contacts

Ty'Up



Marie - 02 23 27 57 49
tyup@ville-noyalsurvilaine.fr

Akoa



Céline - 02 99 00 66 34
service.jeunesse@ville-noyalsurvilaine.fr

Le portail famille



Interlocutrice : Rozenn Pommereul et Anne-Fleur Kat
Téléphone : **02 99 04 13 21** - mail : portailfamille@noyalsurvilaine.fr
Site internet : www.noyalsurvilaine.portail-familles.net
Accueil physique du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION À ACTUALISER CHAQUE ANNÉE

- Informations fiche famille / enfant(s)
- Fiche des autorisations
- Fiche sanitaire de liaison
- Assurance responsabilité civile individuelle



Le portail famille est une plate-forme numérique d'information et de gestion des services enfance et jeunesse proposés par la commune. Vous y retrouverez les différents documents de présentation du service, les menus, les règlements et tarifs ainsi que les différents formulaires nécessaires pour constituer et mettre à jour votre dossier unique d'inscription.

Le portail famille vous permettra également, de manière instantanée, en quelques clics, de faire vos réservations obligatoires pour les activités des accueils de loisirs, le restaurant scolaire, l'étude surveillée et les garderies du soir des écoles publiques.

Un seul préalable à ce service : avoir ouvert votre compte famille et avoir déposé en mairie l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de votre dossier d'inscription. Le service assurera l'informatisation des documents, que vous pourrez retrouver sur votre compte après traitement. Il est important de noter qu'il faut compter quelques jours pour l'actualisation ou la création de votre compte.

Ces informations et documents sont à actualiser chaque année.



Pour toute information sur cet outil, ou si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec les assistantes administratives du service par courriel :

portailfamille@noyalsurvilaine.fr

ou par téléphone en appelant le : 02 99 04 13 21

Facturation des services périscolaires et extrascolaires

La facturation est mensuelle et regroupe tous les services périscolaires et extrascolaires utilisés dans le mois pour une famille.

Les paiements sont à adresser à la trésorerie de Châteaugiron. Hors cas légitime et transmission du justificatif en mairie uniquement, dans les délais impartis, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

Tarification dégressive

Une tarification dégressive pour les Noyalais est appliquée en fonction des revenus sur l'ensemble des services (hors activités poterie et dessin).

Les familles hors commune ne bénéficient pas de cette dégressivité et se voient appliquer un tarif spécifique.

Chaque année au mois de septembre, une mise à jour de votre quotient sera effectuée :

- Soit par l'autorisation de consultation CAF que vous nous retournerez,
- Soit par réception de votre justificatif de quotient familial CAF/MSA.

En l'absence de ces documents, il sera appliqué le plus grand tarif.

Toutefois, charge à vous de nous prévenir d'un changement significatif de votre situation pour actualisation (séparation, divorce, décès, perte d'emploi...) pour une prise en compte effective sur la facturation en cours.

Règlement/Paiement

Les factures peuvent être réglées par :

- **Chèque** à l'ordre du Trésor Public
- **Virement** (Contacter le service)
- **Prélèvement automatique** (le 5 de chaque mois) : pour le mettre en place, veuillez transmettre votre RIB au service qui vous retournera un mandat SEPA à consulter pour vérification et signature.

A réception de votre mandat, celui-ci sera actif pour la facturation suivante.

- **Chèques Vacances*** (uniquement pour les présences centre de loisirs des vacances scolaires).
- **Chèques CESU*** (enfants moins de 6 ans, uniquement garderie et centre de loisirs, hors repas).

*** Pour les chèques vacances et CESU, le prélèvement automatique devra être suspendu. Veuillez prévenir le service facturation, 2 mois avant la période d'utilisation souhaitée.**

- Le paiement en ligne sera mis en place en cours d'année (plus d'infos à venir à la rentrée).

En cas de réclamation ou pour toute question sur les services de facturation, vous pouvez contacter:

Rozenn Pommereul
02 99 04 13 21

portailfamille@noyalsurvilaine.fr

Inscriptions/désinscriptions aux différents services

Inscription!



* Toute présence non prévue ou inscription hors délai fera l'objet d'une pénalité

Quel service ?	Quand s'inscrire / se désinscrire ?
Étude surveillée	Jusqu'au dimanche précédent chaque cycle (trimestre)
Garderies des écoles publiques	Le matin : sans inscription Le soir : jusqu'au matin 9h*
Restauration scolaire Repas Marelle	Jusqu'au matin 9h*
La Marelle	Le mercredi : au plus tard le mercredi précédent la venue de l'enfant (avant minuit)* Les vacances : selon le calendrier défini page 24*
Ty'Up et Akoa	Période scolaire Accueil informel : sans inscription préalable (sous réserve de dossier à jour)
	Pendant les vacances Accueil informel : sans inscription préalable (sous réserve de dossier à jour) Aux activités : selon le calendrier défini page 24*

Modalités d'inscription aux services à confirmer à la rentrée en fonction des protocoles sanitaires

→ En inscrivant mon enfant, j'accepte le règlement des services



* Hors cas légitime, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité tarifaire.

Définition des **situations d'urgence** entraînant une annulation sans facturation ou prise en charge de l'enfant sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante :

- enfant malade, parent malade, fratrie malade
- événement familial exceptionnel : obsèques, naissance fratrie
- départ en intervention pour les sapeurs pompiers volontaires
- situation professionnelle exceptionnelle (à la demande de l'employeur) : changement congé, présence réunion, déplacement...

Dans toutes ces situations, les familles doivent prévenir le service et produire un justificatif à remettre en mairie.

Inscriptions aux services périscolaires

Inscription!



Mon organisation change,
que dois-je faire ?

Mon enfant est malade et n'ira
pas à l'école aujourd'hui,
que dois-je faire ?



Jusqu'à 9h

Je désinscris ou j'inscris mon enfant sur le portail famille (cantine/garderie).

Si je rencontre une difficulté, je contacte la mairie.

Je n'aurai pas de pénalité
ou je ne serai pas facturé en
cas de désinscription

Je ne serai pas facturé



Après 9h

Je préviens la mairie pour la mise à jour de l'information transmise aux équipes.

Hors cas légitime, toute prestation réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

S'il s'agit d'un cas légitime*, le service reste dans l'attente de mon justificatif dans un délai maximal de 10 jours ouvrés.

Aucun justificatif transmis après le 10 du mois suivant (édition de la facture) ne pourra être pris en compte.

Je préviens la mairie pour la mise à jour de l'information transmise aux équipes.
Je transmets en mairie le justificatif médical de mon enfant dans un délai maximal de 10 jours ouvrés.

Aucun justificatif transmis après le 10 du mois suivant (édition de la facture) ne pourra être pris en compte.

Contacter

Par mail : portailfamille@noyalsurvilaine.fr
ou par téléphone au : 02 99 04 13 21

Calendrier



À noter : toute inscription non prévue ou hors délai fera l'objet d'une pénalité tarifaire

Périodes d'inscription et désinscription dans les accueils de loisirs de Noyal-sur-Vilaine Année scolaire 2020-2021			
Période	Période d'ouverture des accueils de loisirs	Ouverture de la période d'inscription (7h30)	Date butoir des inscriptions / désinscriptions (Minuit)
Toussaint 2020 	Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020	Dimanche 20 septembre 2020	Dimanche 4 octobre 2020
Noël 2020-2021 	Du lundi 28 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020	Dimanche 22 novembre 2020	Dimanche 6 décembre 2020
Hiver 2021 	Du lundi 22 février 2021 au vendredi 5 mars 2021	Dimanche 24 janvier 2021	Dimanche 7 février 2021
Printemps 2021 	Du lundi 26 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021	Dimanche 28 mars 2021	Dimanche 11 avril 2021
Été 2021 	A partir du mercredi 7 juillet 2021	L'ouverture des inscriptions se fera dans le courant de la seconde quinzaine du mois de mai. Les dates précises seront communiquées au plus tard aux vacances de printemps	

Période d'inscription des accueils de loisirs sous réserve de modifications



Informations pratiques



J'ai manqué la période d'inscription, mais j'ai besoin des services de la Marelle, que dois-je faire ?

Dans ce cas, il vous faut contacter directement la Marelle (02 99 00 64 09). La décision sera prise en fonction du nombre de places restantes et au regard du nombre d'animateurs mobilisés. **Une place ne pourra être garantie et une pénalité sera appliquée sauf cas légitime.**



Mon enfant a des problèmes de santé, avec qui dois-je prendre contact ?

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré par le médecin et transmis aux écoles et aux services périscolaires. Il est conseillé de prévoir un temps d'échange avec les responsables de service pour mettre en place les aménagements spécifiques nécessaires à la situation de santé de l'enfant.



Mon enfant est en situation de handicap, les activités périscolaires et extra-scolaires lui sont-ils accessibles ?

Nous considérons les situations au cas par cas et un moment d'échange est organisé avec la famille, afin de comprendre la situation et de mettre tout en œuvre pour rendre possible l'accueil de l'enfant.



Mon enfant a un régime alimentaire spécifique, que dois-je faire ?

Dans un premier temps, veillez à bien indiquer le régime souhaité sur la fiche renseignements de votre enfant. Les menus sont consultables avant chaque début de mois sur le site de la ville et le portail famille. Pour toute précision ou si vous souhaitez connaître précisément la composition des menus et des éventuels allergènes, merci de prendre contact avec le pôle restauration au 02 99 00 57 20. Lorsque l'état de santé de l'enfant l'impose, des paniers repas fournis par la famille peuvent être pris au restaurant scolaire. Dans ce cas, le tarif appliqué sera minoré.

Coupons sport, culture et loisirs

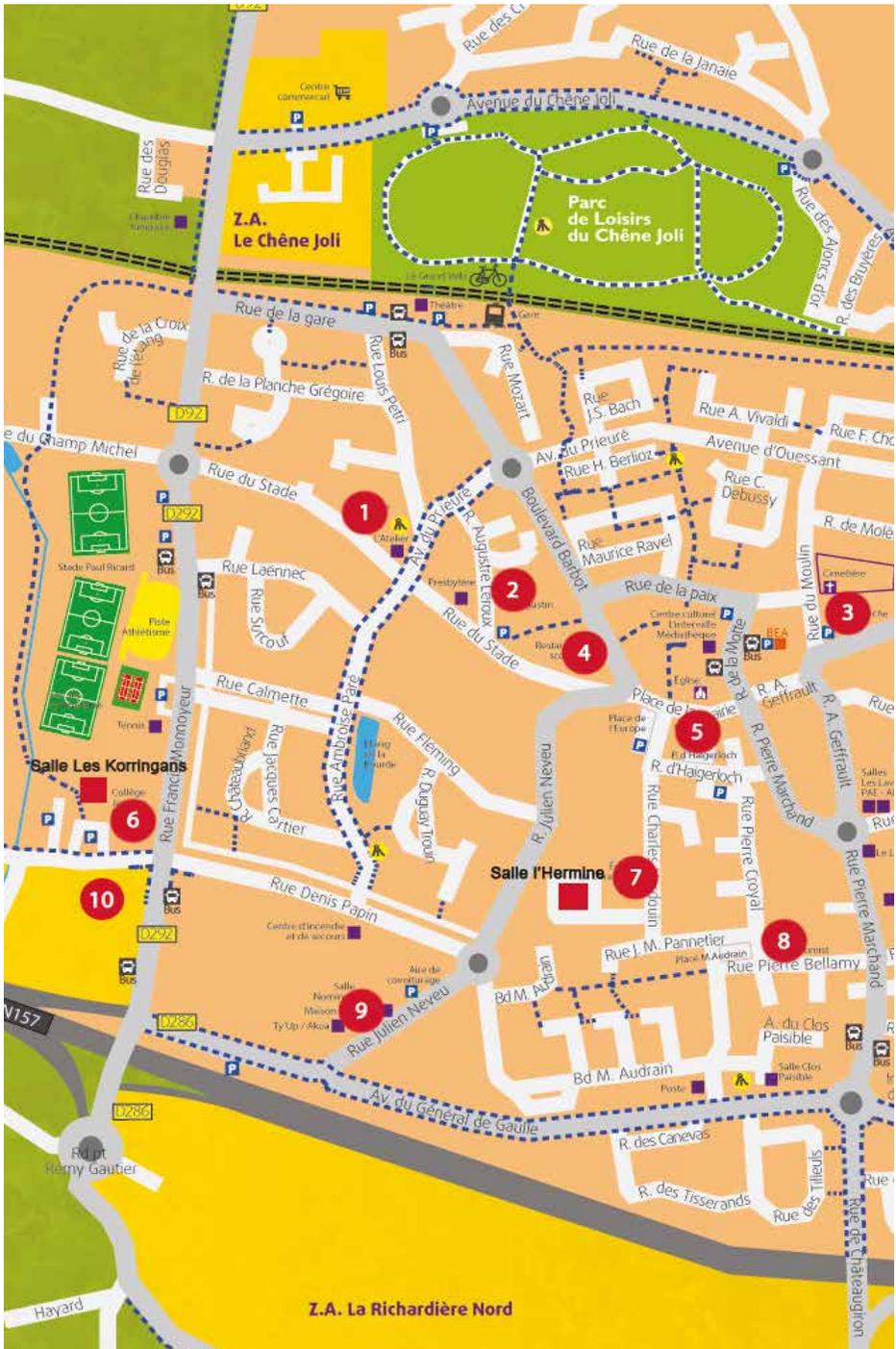
Désireuse de faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles ou de loisirs, la collectivité met en place l'attribution de « coupons sport, culture et loisirs ».

Les familles noyalaises dont le quotient familial est égal ou inférieur à 630€ peuvent bénéficier d'un coupon de réduction de 30€ par an et par enfant âgé de 3 à 11 ans. Cette déduction est valable sur l'adhésion annuelle à une association sportive, culturelle ou de loisirs subventionnée par la commune de Noyal-sur-Vilaine.

> **Plus d'info** en mairie auprès de Carole Pérot : 02 99 04 13 18

Contacts

- 1 ACCUEIL DE LOISIRS - LA MARELLE**
Adresse : 28 Rue du Stade
Téléphone : 02 99 00 64 09
Mail : lamarelle@ville-noyalsurvilaine.fr
- 2 ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE PRIVÉE - ST AUGUSTIN**
Adresse : 2 Rue Auguste Leroux
Téléphone : 02 99 00 56 19
Mail : eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh
- 3 CRÈCHE - COCCINELLE**
Adresse : 2 Rue du moulin
Téléphone : 02 99 04 13 05
Mail : coccinelle@creche-attitude.fr
- 4 RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE**
Adresse : 3 Bd Barbot
Téléphone : 02 99 00 57 20
Mail : restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr
- 5 MAIRIE : GESTION DU PORTAIL FAMILLE ET FACTURATION**
Adresse : 18 Place de la mairie
Téléphones : Portail Famille : 02 99 04 13 21 - Accueil Mairie : 02 33 04 13 13
Mail : www.portailfamille@noyalsurvilaine.fr
Site internet : noyalsurvilaine.portail-familles.net
- 6 COLLÈGE PUBLIC - JACQUES BREL**
Adresse : Rue Alain-Fournier
Accueil : 02 99 00 61 66
Vie scolaire : 02 99 00 66 35
Mail : ce.0352167r@ac-rennes.fr
- 7 ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE - LA CARAVELLE**
Adresse : 18 Rue Charles Hardouin
Téléphone : 02 99 00 56 04
Mail : ecole.0351671b@ac-rennes.fr
Garderie : 02 99 00 61 42
- 8 ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE - L'OPTIMIST**
Adresse : 1 Rue Pierre Bellamy
Téléphone : 02 99 00 56 14
Mail : ecole.0350954x@ac-rennes.fr
Garderie et mini-cantine : 02 99 04 07 40
- 9 SERVICE JEUNESSE - TY'UP ET AKOA**
Adresse : Rue Julien Neveu - Espace Nominoë
Ty'up : 02 23 27 57 49 - Mail : tyup@ville-noyalsurvilaine.fr
Akoa : 02 99 00 66 34 - Mail : service.jeunesse@ville-noyalsurvilaine.fr
- 10 MICRO-CRÈCHE PUZZLE**
Adresse : 1 Rue Alain Fournier
Téléphone : 02 23 07 58 46
Mail : contact@micro-creche-puzzle.fr





NOUVEAU !

Retrouvez toutes les actualités du service jeunesse en vous abonnant à la page Instagram : **tyupakoa**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, mercredi et vendredi :

de 9h à 12h30

puis de 13h45 à 17h30

le jeudi :

de 9h à 12h30

puis de 15h30 à 17h30

le samedi :

de 9h à 12h



Nouveaux horaires
le jeudi !

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS SUR :

www.ville-noyalsurvilaine.fr



Noyal sur
Vilaine